



INTERESSEMENT 2019

Les Indicateurs de l'Accord d'Intéressement 2019

Vos élus et RS CFE-CGC au CSE

Nadine DESILLE
RENNES

Muriel LEVACHOFF
MONTHOLON

Cybele LIZI
MONTHOLON

Corinne MARTORELLO
VIVACITY

Sandrine PECOUT
MALESHERBES

Véronique WIENER
MALESHERBES

Patrick AGMAN
MONTHOLON

Michel ALESSO
MARSEILLE

Dominique BECONCINI
PARADIS

Vincent DOGNY
MONT SAINT AIGNAN

Christophe PRUDHON
PARADIS

Jean-Pierre RENO
RENNES

Olivier ROUCHON
PARADIS

Vos participants à la commission de suivi intéressement

Michel ALESSO
MARSEILLE

Jean-Pierre RENO
RENNES

Nous vous présentons le détail des différents indicateurs du nouvel Accord d'Intéressement signé en 2018 et qui va s'appliquer jusqu'à cette année 2020. L'objectif de la CFE-CGC est toujours d'avoir un accord lisible et dont la performance affiche la meilleure stabilité possible.

Avec un résultat de 43,45% de l'enveloppe possible en 2019, contre 45,76% en 2018, l'objectif de régularité est presque atteint. Néanmoins, la difficulté de lecture des indicateurs spécifiques du GIE AG2R sur les frais et ratios combinés assurantiels nous empêchent d'avoir une analyse plus fine de la structure des résultats présentés.

L'enveloppe maximale d'abondement est fixée à 4,85% de la masse salariale, or, la masse salariale baisse pour atteindre 250 millions d'€ en 2019. Ainsi, l'enveloppe maximum est passée de 12,6 millions d'€ en 2018 contre 12,15 millions d'€ en 2019. Par conséquent, au-delà du déclenchement ou non des indicateurs, la baisse de la masse salariale a également un impact significatif sur les résultats obtenus.

Par ailleurs, certains indicateurs spécifiques ne se sont jamais déclenchés sur les derniers Accords et nous pourrions imaginer que les objectifs sont tellement ambitieux que leur non déclenchement est quasiment inscrit dans la construction des critères assurantiels. Autre conséquence importante, la Direction souligne tous les ans les mauvais résultats du périmètre assurantiel Prévoyance/Santé du GIE AG2R malgré les efforts très importants consentis par les salariés de cette activité. Enfin, les indicateurs Retraite Complémentaire déclenchent tous depuis 5 ans à quasi 100% de l'enveloppe. A terme, la sortie progressive de la Retraite Complémentaire du périmètre GIE AG2R et les difficultés de nos activités concurrentielles vont nous contraindre à repenser de fond en comble le futur Accord d'Intéressement !

Cette année encore, l'Intéressement apparaît stable avec un niveau à **5,28 millions d'€**. Il complète en fait les abondements pour apporter un équilibre économique et financier destiné à conserver artificiellement une « égalité » de traitement entre les 2 GIE (GIE AG2R et GIE LA MONDIALE).

Quel potentiel a ce nouvel accord ?

L'enveloppe maximale qui peut être déclenchée, représente 4.85% de la masse salariale soit **12,15 M€ contre 12,6 M€ en 2018**. Sur ces 4.85%, 1% sont calculés à partir de critères communs aux 2 GIE AG2R REUNICA et LA MONDIALE et 3.85% sont spécifiques au GIE AG2R REUNICA.

Une première condition est le déclenchement d'un interrupteur consistant à atteindre un ratio de solvabilité SGAM Solvabilité 2 supérieur ou égal à 100%, gage de sécurité pour le Groupe.

Quelles sont les règles ?

Le montant de l'enveloppe de référence de l'intéressement à répartir entre les salariés concernés par le présent accord, est fonction de l'atteinte des objectifs sur les 8 critères suivants et décomposés en 2 sous enveloppes exprimées en pourcentage de la masse salariale :

- **Sous enveloppe Critères Groupe (CG) : 0 à 1% de la masse salariale**
 - Solidité Groupe (CG1) : 25% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,25% de la masse salariale
 - Qualité clients (CG2) : 60% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,60% de la masse salariale
 - Transformation digitale (CG3) : 15% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,15% de la masse salariale



▪ **Sous enveloppe Critères Spécifiques Entreprise GIE AG2R Réunica (CS) : 0 à 3,85% de la masse salariale**

- Frais de retraite complémentaire (CS1) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale
- Satisfaction client retraite complémentaire (CS2) : 15% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,5775% de la masse salariale
- Résultats sur les activités assurantielles (CS3) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale
- Frais en activités assurantielles (CS4) : 25% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,9625% de la masse salariale
- Ratio combiné santé prévoyance (CS5) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale

Quel est le Résultat de l'Exercice 2019 ?

Interrupteur : Ratio Solvabilité 2 = **221%** pour un attendu à 100%, l'interrupteur est OK donc l'Intéressement peut se déclencher

▪ **Sous enveloppe Critères Groupe (CG) : 0 à 1% de la masse salariale**
→ **68.28% de la sous-enveloppe CG**

- Solidité Groupe (CG1) : 25% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,25% de la masse salariale → croissance des Fonds Propres = 392 M€ (350M€ de résultat + 53M€ de certificats mutualistes) et un cumul 2018/2019 à 776 M€ → **100% du critère déclenché**
- Qualité clients (CG2) en 4 sous critères (4 X15%): 60% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,60% de la masse salariale → qualité selon les critères des fédérations retraite complémentaire --> Taux de réalisation à 99,5% → **100% du sous-critère déclenché** → satisfaction client santé constatée à 75,7% → 0% du critère déclenché mais comme amélioration de la note moyenne* → **10% du sous-critère déclenché.**
→ délais INV et IJ → 63% et 91% → Résultat en amélioration avec **91,38% du sous-critère déclenché**
→ qualité gestion individuelle → 67,5% → 0% mais comme amélioration de la note moyenne* → **10% du sous-critère déclenché**
- Transformation digitale (CG3) : 15% de la sous enveloppe CG, soit 0% à 0,15% de la masse salariale → ouverture et activité sur comptes digitaux → 597K comptes créés → **77,13% du critère déclenché**

▪ **Sous enveloppe Critères Spécifiques Entreprise (CS) : 0 à 3,85% de la masse salariale** → **37% de la sous-enveloppe CS**

- Frais de retraite complémentaire (CS1) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale → 51 M€ d'avance → **100% du critère déclenché**
- Satisfaction client retraite complémentaire (CS2) : 15% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,5775% de la masse salariale → Moyenne satisfaction liquidation et EIR à 7,75 → **100% du critère déclenché**
- Résultats sur les activités assurantielles (CS3) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale → 1,5% alors que l'attendu est à 4% mini, mais comme RN >5M€ (25 M€) → **10% du critère déclenché**
- Frais en activités assurantielles (CS4) : 25% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,9625% de la masse salariale → hausse de 2,2% constatée au lieu d'une baisse → **0% du critère déclenché**
- Ratio combiné santé prévoyance (CS5) : 20% de la sous enveloppe CS, soit 0% à 0,77% de la masse salariale → 105,6% pour un attendu maxi à 104%, Le retraitement des frais exceptionnels nous amène à 104,71% toujours au-dessus de l'attendu → **0% du critère déclenché**

Sur les 12.15 M€ de potentiel, l'enveloppe partagée est de **5.28 M€** soit 43.45% de l'enveloppe maximale de 4.85% de la masse salariale. Cette somme est répartie entre 6858 salariés :

- 3050 employés



- 2267 Agents de Maitrise
- 1541 Cadres

Votre salaire	Votre intéressement		Votre abondement			Total intéressement + abondement
	2019	2018	100% jusqu'à 500€ versés	50% au-delà jusqu'à 4500€ versés (PEE)	Total abondement	
25 000 €	758 €	809 €	500 €	129 €	629 €	1 387 €
30 000 €	815 €	869 €	500 €	158 €	658 €	1 473 €
35 000 €	871 €	929 €	500 €	186 €	686 €	1 557 €
40 000 €	927 €	988 €	500 €	214 €	714 €	1 641 €

En conclusion, l'accord que nous avons signé permet, cette année encore, le versement d'une prime d'intéressement très proche de l'enveloppe de l'exercice précédent.

**Vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute !
N'hésitez pas à nous contacter**



www.gie-ag2r-reunica-cfe-gc.fr